

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **FAG 033-5332/19/BM**

#### **■ Autorisation de recrutement et fixation de la rémunération d'intervenants vacataires pour les manifestations programmées en 2019 sur le site archéologique de Saint Blaise MET 19/10021/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des manifestations programmées en 2019 sur le site archéologique de Saint Blaise, il est nécessaire de recruter des intervenants vacataires pour assurer les conférences et les ateliers lors des manifestations suivantes :

- L'objet du mois : Cette manifestation est proposée depuis 2014. A partir d'un objet découvert sur le site de Saint-Blaise, un scientifique développe, pour un public averti mais non spécialiste, une thématique concernant le site et son environnement. Les dates des conférences sont programmées les samedis 30 mars 2019, 27 avril 2019 et 25 mai 2019. La rémunération par conférence est fixée au forfait journalier de 373 euros brut soit 1119 euros brut pour les trois interventions.
- L'agora des savoirs : Depuis 2013, le Pays de Martigues en partenariat avec l'association ArchéoMed dont l'objet est de mieux faire connaître l'archéologie en milieu éducatif principalement au collège et au lycée, accueille à Saint Blaise les scolaires et le grand public en vue de leur proposer des ateliers d'expérimentation archéologique. Cette année, la manifestation aura lieu le 17, 18 et 19 mai 2019. Ainsi, il s'agit de recruter un vacataire pour l'atelier de l'anthropologue qui sera rémunéré pour les trois jours d'intervention au forfait journalier de 373 euros brut soit 1119 euros brut pour les trois interventions.

Signé le 28 Février 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

La rémunération totale de ces interventions représente un montant de 2 238 euros brut, calculée sur la base d'un état de présence après service fait.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 152-13/12/18 du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le recrutement d'intervenants expérimentés est nécessaire à la réalisation des manifestations ponctuelles programmées sur le site archéologique de Saint Blaise, rémunérées à la vacation et après service fait

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le recrutement d'agents vacataires pour les manifestations programmées sur le site archéologique de Saint Blaise à savoir « l'objet du mois » les samedis 30 mars 2019, 27 avril 2019 et 25 mai 2019 et « l'Agora des savoirs » les 17, 18 et 19 mai 2019.

**Article 2 :**

Pour l'accomplissement de ces missions, la rémunération s'établit sous la forme de vacations fixées au forfait journalier de 373 euros brut, rémunérées sur la base d'un état de présence après service fait.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence chapitre 012, charges de personnels et frais assimilés, compte 64131 pour le budget principal.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

**Signé le 28 Février 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019**